PARTICULIERS

TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES
AU 19/06/2017

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE
ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

BANQUE & ASSURANCE

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 3

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 4

4 • Ouverture, transformation, clôture
5 • Relevés de compte
6 • Tenue de compte
7 • Services en agence

BANQUE À DISTANCE 8

8 • Par Internet
9 • Par téléphone
9 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 10

10 • Cartes
12 • Virement *SEPA*
13 • Prélèvement SEPA / TIP SEPA
13 • Chèque

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 14

14 • Affinéa, la convention personnalisée
16 • Autres offres groupées de service
17 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 18

18 • Commission d'intervention
18 • Opérations particulières
18 • Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS 20

20 • Autorisation de découvert
20 • Crédits à la consommation
21 • Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 23

23 • Epargne bancaire
23 • Placements financiers

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 26

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 28

RÉSOUDRE UN LITIGE 30

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (Cyberplus Medium[1])	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (Moviplus Hebdo) – formule hebdomadaire permettant de recevoir une alerte par semaine, soit pour information 20,40 euros par an	1,70 par mois
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa)	43,00 par an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Visa)	43,00 par an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	30,00 par an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) – Avec Visa Classic, Eurocard Mastercard (à partir du 4ème retrait par mois)	1,00 par retrait
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – en agence – par internet	 3,20 Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA – frais de mise en place d'un mandat de prélèvement – frais par paiement d'un prélèvement	 Gratuit Gratuit
Commission d'intervention[2] – par opération, avec un plafond de 80 € par mois	 8,00
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement – (Securiplus)	26,50 par an
Frais de tenue de compte Soit pour information 30 € par an	2,50 par mois

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.
(2) Cf. P. 17 et 18

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Ouverture, transformation, clôture	
Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	Gratuit
Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.	
Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Facili'Pop)	Gratuit
Mise en place/ suppression d'une procuration sur son compte ou d'un mandat global	Gratuit
Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
Clôture de compte :	
– compte de dépôt	Gratuit
– comptes épargne (PEL, CEL…)	Gratuit
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	Gratuit
Transfert de compte vers un autre établissement :	
– comptes épargne (PEL, CEL, PEP…)	80,00
– compte d'instruments financiers (CTO, PEA)	à partir de 100,00
– frais par ligne	12,00
– frais par ligne bourse étrangère hors ESES[1]	120,00
– frais de transfert de dossier au service contentieux (hors procédure de surendettement)	50,00
Désolidarisation de compte joint	17,00
Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants :	Gratuit
– l'ouverture, la tenue et la clôture du compte	
– un changement d'adresse par an	
– la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	
– la domiciliation de virements bancaires	
– l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	
– la réalisation des opérations de caisse	
– l'encaissement de chèques et de virements bancaires	

(1) Euroclear Settlement for Euronext-zonee Securities (ESES) qui est la plate-forme de liquidation pour les opérations boursières (stock exchange) de NYSE-Euronext Bruxelles, Paris et Amsterdam et les opérations hors bourse en titres qui sont négociées sur ces bourses, les dites « opérations Over The Counter » (OTC).

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

– les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
– les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
– des moyens de consultation à distance du solde du compte
– une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
– deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois (5 opérations).

Relevés de compte

Relevé (papier ou électronique) (perception trimestrielle)	
– mensuel	Gratuit
– par quinzaine	2,50 par mois
– décadaire	4,00 par mois
– hebdomadaire	5,00 par mois
– journalier	14,00 par mois
– relevé en braille	Gratuit
– relevé de compte mensuel électronique (payant si supplémentaire au relevé mensuel papier)(cf rubrique Banque à distance, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)	Gratuit
– relevé de compte électronique + envoi papier (frais mensuels en sus des frais d'envoi des relevés de compte papier)	1,20
– duplicata d'extrait de compte	2,00
– réédition d'écriture archivée (par feuille)	2,00
Edition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	Gratuit

☞ Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés (cf rubrique Epargne et placements financiers p. 23)	
– relevé de portefeuille Titres, compte-rendu d'opérations	Gratuit
– relevé Patrimonial (plus commercialisé)	2,00 par mois
– relevé ISF	25,00
– bilan Patrimonial	Gratuit
Les dates de valeur	
Pour les chèques compensables en France :	
– chèque émis	J [1]
– chèque remis à l'encaissement	J+1 ouvré [2]
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
– chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés jusqu'à 60 jours
la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture du crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés, jusqu'à 60 jours au maximum en cas de suspicion de chèque falsifié ou frauduleux). La provision est alors indisponible.	

Tenue de compte

Frais de tenue de compte Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte	2,50 par mois
Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 par an [3] dans la limite du solde créditeur du compte

(1) J : date de comptabilisation au compte du client.

(2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Services en agence	
Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque – en euros	Gratuit
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	15,00
Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L. 133-1 du Code Monétaire et Financier) – simple (copie de chèque, de remise de chèque, de pièce de caisse, dans une limite d'antériorité de 5 ans / à l'unité) – complexe – attestations diverses	 11,00 Devis 20,00
Frais de location de coffre-fort Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie – frais de location d'un coffre-fort – ouverture coffre (perte de clé)	 à partir de 60,00 frais réels
Transmission du patrimoine – ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire - minimum - maximum – dossier non réglé avec une date d'ouverture > 1 an – intervention exceptionnelle liée à la succession (envoi au notaire, règlement de factures…)	 1,00% du montant des avoirs 100,00 750,00 75,00 par an 15,00

BANQUE À DISTANCE

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Par Internet www.bpmed.fr ou par les applications CyberPlus gratuites sur Smartphone et tablettes disponibles en téléchargement sur vos stores Apple*, Android** et Windows Phone V.10***	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Cyberplus Essentiel(1) Service permettant de bénéficier des fonctionnalités suivantes à partir d'un accès sécurisé : consultation des comptes principaux et virement de compte à compte.	Gratuit
Cyberplus Medium (1) Cet abonnement permet en sus de réaliser des virements vers des tiers en France et à l'étranger, ainsi que des virements permanents	Gratuit
Cyberplus Premium (1) Cet abonnement permet en sus d'accéder à l'information boursière et financière et de gérer en direct votre portefeuille-titres avec la passation d'ordres.	3,00 par mois
Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne	1er lecteur gratuit
- lecteur supplémentaire	10,00
Carte Cyberplus	1ère carte gratuite
- carte supplémentaire	15,00 par an

Autres services liés à l'utilisation d'Internet(2)

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou Courriel (mise en place par Cyberplus)	0,20 par alerte
Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation)	1,00 par consultation
Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par SMS ou Courriel)	0,20 par alerte
Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le Pass Cyberplus	Gratuit

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Gratuit pour les clients bénéficiant d'une OCF et des SBB.

* Ipad et Apple sont des marques déposées d'Apple Inc. enregistrées aux États-Unis et dans les autres pays

** Android et Play Store sont des marques déposées par Google.Inc.

***Windows Store est une marque déposée par Microsoft.Inc.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Par Téléphone

Tonalité Plus et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Serveur Vocal Tonalité Plus (24h/24 7j/7) (1)

– composez le **0 890 90 13 13** Service 0,12 € / min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
SMS+ (1) — 0,35 par SMS (2)

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile
(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (2)
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)
Movi Plus (1) (abonnement mensuel, 3 choix possibles)

– Movi Plus quotidien	4,00
– Bi hebdomadaire	3,40
– Movi Plus hebdomadaire (3)	1,70

Movi Plus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Gratuit pour les clients bénéficiant d'une Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité et des Services Bancaires de Base.

(3) Inclus dans l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa 1er, Platinum, Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait	
– carte Point Argent	14,80 par an
– carte Calypso[1]	8,00 par an
Carte de paiement à autorisation systématique	
– carte NRJ Banque Pop' Visa Electron	30,00 par an
– carte Visa Electron Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants[2] et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.	30,00 par an
– carte Budj' Visa (réservée aux 12-18 ans)	22,00 par an
Carte de paiement :	
– carte Eurocard Mastercard	
– à débit immédiat	43,00 par an
– à débit différé[3]	43,00 par an
– carte Visa Internationale	
– à débit immédiat	43,00 par an
– à débit différé[3]	43,00 par an
– carte Visa Internationale NRJ	
– à débit immédiat	43,00 par an
– à débit différé[3]	43,00 par an
– carte Visa Premier	
– à débit immédiat	119,00 par an
– à débit différé[3]	119,00 par an
– carte Visa Premier (plafonds majorés)(renouvellement uniquement)	
– à débit immédiat	130,00 par an
– à débit différé[3]	130,00 par an
– carte Visa Platinum	186,00 par an
– carte Visa Infinite	290,00 par an
– E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet)	12,50 par an

(1) Plus commercialisée.

(2) Les commerçants affichant le logo Visa Electron.

(3) Après accord de votre gestionnaire.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Carte débit-crédit	
La carte de débit-crédit permet d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.	
– carte Visa Classic FACELIA	
– à débit immédiat	43,00 par an
– à débit différé[1]	43,00 par an
– carte Visa Premier FACELIA	
– à débit immédiat	119,00 par an
– à débit différé[1]	119,00 par an
– plafond majoré (renouvellement uniquement)	130,00 par an
– carte Visa Platinum FACELIA	186,00 par an

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego	
– visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	8,00
– photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	10,00
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.	
– Visuel « NRJ Banque Pop» (moins de 28 ans)	Gratuit
Réédition du code confidentiel de la carte	
– en mode normal	11,50
– en mode urgent	44,00
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE[2]	Gratuit
Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement	10,00
Refabrication de la carte	
– en mode normal	6,50
– en mode urgent	44,00
Recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	62,00
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros	Gratuit
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
– Avec Visa Infinite ou Platinum (à partir du 1er retrait dans le mois)	Gratuit
– Avec Visa Premier (à partir du 1er retrait dans le mois)	Gratuit
– Avec Visa Classic, Eurocard Mastercard (à partir du 4ème retrait dans le mois)	1,00 par retrait
– Avec Visa Electron (à partir du 1er retrait dans le mois)	1,00 par retrait

(1) Après accord de votre gestionnaire
(2) Voir détail zone EEE p.31.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises (autres que l'euro) (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 28)	Commission fixe 3,50 + Commission proportionnelle au montant du retrait 2,90%
Paiement par carte (la carte est émise par la banque) en devise (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 28 pour la commission de change)	Commission fixe 0,75 + Commission proportionnelle au montant du retrait 2,80%

Virement SEPA

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE[1], cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international p. 28

Réception d'un virement SEPA	
– occasionnel ou permanent	Gratuit
Frais par virement occasionnel	
– émis vers un compte Banque Populaire Méditerranée	Gratuit
– émis vers un compte d'un autre établissement	
– au guichet de votre banque	3,20
– par Internet	Gratuit
Frais par virement permanent	
– au guichet de votre banque	1,45
– par Internet	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent	
– au guichet de votre banque	Gratuit
– par Internet	Gratuit
Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	
– dans les délais légaux de révocation	Gratuit
– hors des délais légaux de révocation	Gratuit
Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	15,00

(1) Voir détail zone EEE p.31.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Prélèvement SEPA / TIP SEPA (1)	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit
Frais d'un paiement par prélèvement	
– créancier organisme public et assimilé	Gratuit
– autre	Gratuit
Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	6,00
Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	6,00
Paiement d'un TIP SEPA	Gratuit
Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit
Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement)	13,70
Chèque	
Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile (+ frais postaux d'envoi en recommandé avec AR)	6,00
Frais d'émission d'un chèque de banque(2)	11,50
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)	16,00
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client)	32,00
Pack Tranquillité	3,50 par mois

forfait mensuel comprenant différents services liés aux moyens de paiements.
Il peut être souscrit dans la convention AFFINEA mais également hors convention et comprend les services suivants :
– Commande de carte en urgence une fois par an
– Réédition du code confidentiel en mode urgent une fois par an
– Augmentation du plafond carte
– Visuel CARTEGO
– Opposition sur chèque (perte ou vol)
– Emission de 2 chèques de banque par an
– Emission de 5 virements SEPA effectués en agence par an

(1) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p. 31).
(2) Pour les clients bénéficiant d'une OCF et des SBB, 2 premiers chèques par mois gratuits.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de service – AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
– Visa Electron (p.10)	2,50 € par mois	–
– Visa Electron NRJ (p.10)	2,50 € par mois	–
– Visa Internationale (p. 10)	3,58 € par mois	3,58 € par mois
– Visa Internationale NRJ (p. 10)	3,58 € par mois	3,58 € par mois
– Eurocard Mastercard	3,58 € par mois	3,58 € par mois
– Visa Premier (p. 10)	9,92 € par mois	9,92 € par mois
– Visa Platinum (p. 10)	15,50 € par mois	15,50 € par mois
– Visa Infinite (p. 10)	24,17 € par mois	24,17 € par mois
– Visa Internationale Facélia (p. 11)	3,58 € par mois	3,58 € par mois
– Visa Premier Facélia (p. 10)	9,92 € par mois	9,92 € par mois
– Visa Platinum Facélia (p. 10)	15,50 € par mois	15,50 € par mois
et l'assurance des moyens de paiement		
– Sécuriplus Assurance perte ou vol des moyens de paiement (p. 26)		2,20 € par mois

+

Des produits et services de la gestion quotidienne	
– Sécuri High Tech (p.26) à partir de	3,00 € par mois
– Cyberplus Premium, gestion des comptes par internet (p. 8)	3,00 € par mois
– Movi Plus (p. 9) à partir de	1,70 € par mois
– Fructi Facilité 2 (p. 27)	1,29 € par mois
– Crescendo (p. 23)	1,92 € par mois
– Offre mobilité Internationale carte (p. 29)	10,00 € par mois
– Offre mobilité Internationale virement (p. 29)	10,00 € par mois
– Pack tranquillité (P.13)	3,50 € par mois
– Relevé ISF (p. 6)	2,08 € par mois

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits		
– 3 produits ou services	>	5 % de remise
– 4 produits ou services	>	10 % de remise
– 5 produits ou services	>	15 % de remise
– 6 (ou plus) produits ou services	>	20 % de remise

Ces remises s'appliquent aussi sur la carte choisie et l'assurance des moyens de paiement.

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

– E-carte bleue (p. 10)	1,04 € par mois
– Fructi Budget 2 (p. 27)	2,25 € par mois

Les avantages complémentaires

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits et services souscrits dans la convention :

- Remises spécifiques :

75% de réduction complémentaire pour les clients âgés de 16 à 22 ans inclus
50% de réduction complémentaire pour les clients âgés de 23 à 25 ans inclus
25% de réduction complémentaire pour les clients âgés de 26 à 28 ans inclus
Ou
10% de réduction complémentaire pour les clients CASDEN Fonction Publique

- Remise double équipement

10% de réduction complémentaire pour la souscription de deux conventions au sein d'un couple
Ou
10% de réduction supplémentaire pour les clients équipés d'une convention professionnelle

Autres offres groupées de service

en €

Budj	à partir de 12,00 par an
Conventions ex BPCA (1)(2)	
Horizon – si carte Point Argent – si carte Visa Electron	Gratuit à partir de 15,00 par an
Étudiant	à partir de 12,00 par an
LMDE	à partir de 12,00 par an
Équipage Essentiel	à partir de 4,60 par mois
Équipage Avantage	à partir de 8,86 par mois
Équipage Privilège	à partir de 15,56 par mois
Accords Collectifs	à partir de 6,54 par mois
Conventions ex BPPC (1)(2)	Par mois
Équipage Horizon	à partir de 2,35
Équipage ACEF	à partir de 4,26
Équipage Partenaire	à partir de 4,17
Équipage Prestige	à partir de 18,03
Équipage Pro	à partir de 15,34
Équipage Essentiel	à partir de 6,74
Équipage Essentiel Sénior	à partir de 5,58
Équipage Grand Public	à partir de 12,99 par trim.
Conventions ex Banque Chaix (1)(2)	Par mois
Sérénys Single	à partir de 8,24
Sérénys Duo	à partir de 13,02
Sérénys Jeune	à partir de 1,25

(1) Avec la carte la moins chère et sans options.
(2) Plus commercialisées.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiements.

3,00 € par mois
soit pour information
36,00 € par an

Les produits et services inclus

La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt

1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron

Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence

4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent

Des paiements par prélèvements SEPA illimités

2 chèques de banque par mois

Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Essentiel)

1 système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus ou forfait d'alerte)

La fourniture de relevés d'identité bancaire

1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou de Services Bancaires de Base (SBB) :

– commission d'intervention — **par opération 4,00 €**
plafond mensuel 20,00 €

Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA

– si montant de l'opération inférieur à 20 € — **montant de l'opération plafonné à 6,00 €**

– si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € — **6,00 €** (1)
plafond mensuel 30,00 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention – par opération, avec un plafond de 80 € par mois La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : COMMISSION INTERVENTION.	8,00

Opérations particulières

Frais par avis tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	98,00
Frais pour opposition administrative (Max : 10% du montant de l'opposition)	Plafonné à 98,00

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision – inférieur ou égal à 50 € – supérieur à 50 € Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHÈQUE)	 22,00(1) 42,00(1)
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10,75
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00
Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	16,50
Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	35,00
Frais de gestion pour compte interdit bancaire dans une autre banque	12,50 par trim.
Frais d'opposition chéquier (s) par l'émetteur (le client)	32,00
Frais d'opposition chéque (s) par l'émetteur (le client)	16,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Les incidents liés aux autres moyens de paiement	
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [1]	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 [2]
Frais de rejet d'un virement ou d'un TIP SEPA [1]	
– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12,00 [2]
Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.	
(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET VIREMENT OU FRAIS REJET PRÉLÉVEMENT)	
Frais par virement occasionnel incomplet – si BIC/IBAN absent ou incorrect	Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif dans la zone EEE [1]	35,00
Frais de lettre d'information préalable au rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP SEPA ou d'un télé-réglement	6,00
Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire	35,00
Les incidents sur échéance de prêt	
Frais de rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	
– inférieure à 20 €	Montant de l'échéance
– supérieure ou égale à 20 €	12,00 [2]

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur.
Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert[4]. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	Gratuit
Autorisation de découvert convenue et formalisée	
Intérêts débiteurs :	Nous consulter
– frais fixes (forfait découvert inférieur à 400€)[1]	10,00
– seuil de perception des agios	2,00
– si convention	8,00
– commission de découvert **(elle est perçue sur le plus fort solde débiteur en valeur de chaque mois du trimestre considéré)**	0,10%
Découvert non autorisé	
– frais fixes	Gratuit
– intérêts débiteurs au taux de	Taux de l'usure[2]

Crédits à la consommation [3] [4]

Prêt Personnel	
Taux	Nous consulter
– frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00%
– minimum	60,00
– maximum	500,00
Pour les Étudiants âgés de - 28 ans	
– prêt Permis à 1 € par jour	Gratuit
Pour les Étudiants âgés de - 28 ans et les Jeunes Actifs	
– caution locative (1% max du montant annuel garanti + frais de dossier à 30€)	
Prêt Étudiant	
Taux	Nous consulter
– frais de dossier	Gratuit
Crédit renouvelable	
Taux	Nous consulter
– Facélia (frais de dossier)	Gratuit
Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia	

(1) créé par Décret n°2016-884 du 29 juin 2016 - art : lorsque le montant des opérations mentionnées aux articles R. 314 - 7 et R. 314-8 est inférieur à un montant fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie et des finances, il peut être perçu pour chaque opération un minimum forfaitaire qui n'est pas pris en compte pour déterminer le taux effectif global ; ce minimum doit être porté à la connaissance de l'emprunteur.
(2) Taux plafond, dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Découvert en compte aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est affiché dans nos agences et sur www.bpmed.fr.
(3) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement

– taux — Nous consulter

Autres types de prêts immobiliers

– frais de dossier proportionnels au montant du prêt — 1,00 %
– minimum — 400,00
– maximum — Nous consulter
– taux — Nous consulter

Frais de dossier offerts pour les – 28 ans

Autres prestations

Les assurances liées aux crédits

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit.

	Prêt Immobilier - CRD(1)
18 à 30 ans	0,386%
31 à 35 ans	0,456%
36 à 40 ans	0,606%
41 à 50 ans	0,754%
51 à 65 ans	0,95%

Montants ci-dessus non contractuels et donnés à titre indicatif.

Les garanties

– frais sur gage sur bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire) — 130,00
– nantissement de compte ou de créances
  – si hors Banque Populaire — 130,00
  – si produit banque — 65,00
– hypothèque hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles — Nous consulter
– délégation sur produits assurance vie capitalisation
  – si hors Banque Populaire — 130,00
  – si produit banque — 65,00
– gage de compte d'instruments financiers
  – si hors Banque Populaire — 130,00
  – si produit banque — 65,00
– attestation de mainlevée de garantie hors frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires ou contractuelles — 150,00
– fonds Mutuel et garantie (SOCAMI) — Nous consulter
– caution SACCEF (CEGC) — Nous consulter

(1) Calculé sur le capital restant dû.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Autres prestations	
– duplicata du tableau d'amortissement	25,00
– lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
– modification de prêt	à partir de 160,00
– décompte de prêt en cours	30,00
– modification compte de prélévement ou de date d'échéance	30,00
– attestation de fin de prêt	20,00
– attestation CAF	15,00
– attestation de main levée d'hypothèque partielle ou totale	45,00
– duplicata offre de prêt	30,00
– duplicata bulletin d'assurance	30,00
– information caution	Gratuit
– renégociation de taux de crédit immobilier	1% de l'encours renégocié
– minimum	400,00

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Épargne bancaire	
Bénéficier d'une épargne disponible [2]	
– LDDS [1][4]	Gratuit
– LEP [1][4]	Gratuit
– Compte sur Livret [3]	Gratuit
– Codevair [3]	Gratuit
– Livret A [1][4]	Gratuit
Épargner en vue d'un projet immobilier [2]	
– PEL [4] [7]	Gratuit
– CEL [1] [4]	Gratuit
Crescendo (abonnement annuel) Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.	23,00
Épargner pour vos enfants [2]	
– livret Premier Pas [3]	Gratuit
– livret Jeune (12-25 ans) [1]	Gratuit
Frais de tenue de compte inactif non réglementé [5] (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)	30,00 [6] par an
Placements financiers	
Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA	Gratuit
Frais de courtage bourse La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Les frais de courtage sont gratuits lors de la souscription de parts sociales (Internet, téléphone, agence…).	
Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles et Amsterdam) au comptant	à partir de 18,00

(1) Taux de rémunération annuel net fiscal.
(2) Taux en vigueur susceptible de modification à tout moment.
(3) Taux de rémunération annuel brut fiscal.
(4) Taux de rémunération fixés par les pouvoir publics.
(5) Les comptes d'épargne non réglementés concernés : Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret A, CDL, LEP, PEP, LUJ, LDDS, PEL, CEL, Livret ACEF, Livret Tréso et Optiplus Agri.
(6) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(7) Net d'impôt jusqu'au 12ème anniversaire, hors prélèvement sociaux.

€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)

– Ordres exécutés

	Agence	Service Bourse 04 89 81 10 10 (1)
Commission proportionnelle au montant de la transaction : ordre inférieur à 10 000 € ordre supérieur à 10 000 €	 1,20% 1%	Supplément de 15,00
Minimum par ordre	18,00	

	Internet	Service Bourse 04 89 81 10 10 (1)
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre) de 0 à 10 000 € de 10 000 à 40 000 € au-delà de 40 000 €	 0,55% 0,50% 0,45%	Supplément de 15,00
Minimum par ordre	8,50	

Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

– commission de règlement différé (Achat / Vente)	0,70% par mois
– frais de prorogation minima forfaitaires	mini. 12,00
– frais proportionnels sur encours prorogé	0,20%

Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger — Nous consulter

Ces opérations sont réalisables par téléphone ou par internet. Pour tout renseignement sur la tarification relative à ces opérations, nous vous invitons à consulter votre conseiller de clientèle.

Souscription d'OPC / FIA

Une part des frais de souscription et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

– OPC / FIA Banque Populaire	Gratuit
– OPC / FIA hors Banque Populaire	24,00

Droit de garde (frais annuels)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres…). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente. Toutes les valeurs et OPC / FIA du Réseau Banque Populaire sont exonérés de droits de garde.

(1) Appels gratuits de 8h30 à 17h45 (jours fériés inclus si Marchés Euronext ouverts) - courriel : contact-bourse@bpmed.fr

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Droits de garde par compte : Avantage sociétaires : abattement de 10% sur les Droits de Garde calculés (hors minima)

	Commision Forfait par ligne	Commision proportionnelle à la valeur du portefeuille	Frais minima
Parts Sociales	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Valeurs Groupe	Gratuit	Gratuit	22,00
Valeurs Groupe à l'intérieur d'un portefeuille mixte, composé également de valeurs extérieures - inférieur à 50 000 € - de 50 000 à 100 000 € - supérieur à 100 000 €	4,00	 0,25% 0,18% 0,10%	35,00
Valeurs zone Euronext hors Groupe Valeurs hors zone Euronext	4,00 30,00		
Comptes titres sans encours	15,00		

Frais de gestion PEA (hors droit de garde)	10,00 par an
Frais de gestion PEA composé uniquement de parts sociales	Gratuit
Frais de gestion Mandant PEA Privilège	80,00 par an
Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 par an(1) dans la limite du solde créditeur du compte
Hisséo : épargne programmée (Comptes d'instruments financiers, PEA, assurance-vie)	Gratuit
Relevé de portefeuille titres, compte-rendu d'opération	Gratuit
Gérer votre patrimoine financier	
– relevé ISF	25,00
– bilan Patrimonial	Gratuit

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Assurer vos moyens de paiement	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Sécuriplus Réduction de 50% en cas de souscription d'une 2ème assurance sur le même compte. Assurance des chéquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable. (1)	26,50 par an
Assurer vos appareils nomades - Sécuri High-Tech Solo - Sécuri High-Tech Famille	36,00 par an 48,00 par an
Votre assurance personnelle	
MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales…) (1)	Nous consulter
Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi) Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie. (1)	Nous consulter
Votre complémentaire santé	
Assur – BP Santé	Nous consulter
Protéger vos enfants	
Assur – BP Enfant	19,00 par enfant par an
Assur – BP Horizon, Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident…) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol…). (1)	à partir de 26,00 par an

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Assurer l'avenir de vos proches	
Fructi Famille	Nous consulter
Tisséa Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désignées en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession* et de prélèvements sociaux. (1)	Nous consulter
Fructi Budget 2 Ce contrat d'assurance permet, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans. (1) Sécuris Budget (plus commercialisé)	à partir de 27,00 par an à partir de 27,00 par an
Fructi Facilités 2 Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès. (1) Sécuris Facilités (plus commercialisé)	15,50 par an 15,50 par an
Assurer vos biens	
Assur BP – Auto	Nous consulter
Assur BP – Habitat	Nous consulter
Protéger vos droits	
Protection juridique	6,75 par mois
Assurer votre épargne	
Dédicace En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire**. (1) (2)	à partir de 17,00 par an
Informations juridiques et pratiques	
BP Infos (plus commercialisé)	4,50 par an
Infos Juridiques et Pratiques	4,50 par an

* Dans les limites de la législation en vigueur.
** Voir conditions générales du contrat disponibles en agence.
(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.
(2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrat.

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[1]

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Opérations par carte bancaire	
Paiement par carte bancaire en devises	
– commission fixe	0,75
– commission proportionnelle au montant de la transaction	2,80%[1]
Retrait d'espèces à un distributeur en devises	
– commission fixe	3,50
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,90% [1]
Retrait d'espèces au guichet d'une autre banque en devises	
– commission fixe	5,00
– commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%
Les services liés à la carte bancaire	
Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE[2])	Gratuit
Recherche de facturette (hors zone EEE[2]) (suite à contestation d'une opération par carte effectuée à l'étranger non fondée)	62,00
Achat / vente de devises billets	
Commande de billets de banque étrangers	Cours de change BPMED du jour
Emission de virement non SEPA	
Frais par virement international émis en euros ou en devise	
– commission fixe	0,10% mini 22,00 max 108,00
– commission de change si achat de devises proportionnelle au montant de la transaction	0,05% mini 12,00

(1) Dont commission de change

(2) Voir détails zone EEE p.31

	€ PAR OPÉRATION (SAUF INDICATION CONTRAIRE)
Vos flux en provenance de l'étranger	
Virement international reçu en euro ou en devises	
– commission fixe	forfait 20,00
– commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05% mini 12,00
Chèques	
– chèques à l'escompte crédités «sauf bonne fin»	0,15% mini 25,00
crédit immédiat de chèque payable à l'étranger	
– chèques internationaux de montant inférieur ou égal à 150€	6,65
– chèques internationaux compris entre 150,01 et 1500€	13,25
– chèques à l'encaissement	
commission d'encaissement	0,15% mini 25,00
en cas d'envoi DHL, frais	50,00
Frais de courrier si crédit après encaissement	Nous consulter
Offre de Mobilité Internationale	
– carte	10,00 par mois
– virement	10,00 par mois

RÉSOUDRE UN LITIGE
Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.
Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Réclamation Client de votre banque :

Par courrier :
BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE - Service Réclamation Client

457, Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 3

Par mail : ServiceConsommateurs@bpmed.fr
ou par Internet : www.bpmed.fr rubrique «Contact»

Par téléphone : 09 69 32 26 00
(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Que ce soit du Service Réclamation Client ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 10 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 2 mois à compter de la date de réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai.

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Réclamation Client, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

M. le Médiateur de la Banque Populaire Méditerranée – BP 5522 – 83098 TOULON CEDEX.

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque (www.bpmed.fr).

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

À partir du Centre de Relation Clientèle :

N° Cristal 09 69 32 26 13(1)

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

Par Internet, avec Cyberplus (www.bpmed.fr)

Par SMS, avec SMS+ composez le 6 11 10 (0,35€ + prix d'un SMS)

Par téléphone, avec Tonalité Plus (serveur vocal)

0 890 90 13 13(1) **Service 0,12€/min + prix appel**

BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
457, Promenade des Anglais - BP 241 - 06292 NICE CEDEX 3
ORIAS : 07 005 622

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Le contrat Protection Juridique est assuré par :
ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE
Société Anonyme au capital de 7 017 808 euros entièrement versé.
Entreprise régie par le code des assurances - RCS Bobigny 334 656 386 - Code APE 6512 Z
Siège Social : « Le Neptune » 1, rue Gallilée - 93 195 Noisy- le - Grand Cedex et distribué par BPCE
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 960 euros
RCS Paris 493 455 042
50, avenue Pierre Mendès - France - 75201 Paris Cedex 13
BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08 045 100

MAAF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 150 000 000 - RCS Niort B 542 073 580
Entreprise régie pour le Code des Assurances - Chauray - 79036 NIORT Cedex 9

(1) Numéro accessible depuis l'étranger sous réserve d'accord entre les opérateurs des pays concernés.

Les crédits renouvelables Facelia sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie,
Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :
BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Facilités est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances

et BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances

L'assurance emprunteur est un produit de :
BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 13 042 257,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances

et CNP ASSURANCES,
SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :
BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat
et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :
BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances

Banque Populaire Méditerranée, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable (articles L.512 - 2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit). 058 801 481 RCS N°d'immatriculation auprès de l'organisme pour le registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) : 07 005 622
Impression : IMPRIMERIE AMADIO - Ref : 06/2017 – POINT 11

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE

ADDITIONNER LES FORCES
MULTIPLIER LES CHANCES

+X BANQUE POPULAIRE